



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Saarland - Lorraine - Luxembourg - Rheinland-Pfalz -
Wallonie - Communauté Française de Belgique -
Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

23, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél : (352) 466966-1 Fax : (352) 466966-209

Recommandation sur

la coopération dans l'espace culturel de la Grande Région

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI), sur proposition de la Commission « Enseignement, Recherche, Formation et Culture »,

1. réaffirme ses recommandations de l'an 2007 sur la poursuite et la consolidation de la coopération culturelle dans la Grande Région au-delà du projet « Luxembourg Capitale européenne de la culture 2007 » ;
2. salue la création de réseaux dans le domaine des beaux-arts et de la musique qui se manifeste dans la coopération des écoles des beaux-arts, des orchestres, du projet « Opera mobile », du projet « Guide des lieux d'art contemporain » et de la bourse d'aide à la création en faveur de la jeune photographie, ainsi que dans la coopération dans le domaine de l' « Orchestre des Jeunes » ;
3. s'attend à ce que cette création de réseaux facilite le travail des artistes tout en encourageant la coopération de leurs associations ;
4. renvoie au travail de l'Académie européenne des beaux-arts de Trèves et propose d'utiliser davantage cette institution comme forum de la coopération et de la présentation d'artistes de l'ensemble de la Grande Région ;

...

5. encourage le travail de l'association « Espace culturel Grande Région » et son objectif de promouvoir une politique culturelle commune pour la Grande Région ;
6. se prononce en outre en faveur de la création d'un fonds culturel de la Grande Région destiné à la promotion de projets concrets ;
7. considère que la pérennisation du financement de l'association Espace culturel Grande Région est une tâche importante pour la présidence du Sommet de la Grande Région ;
8. demande que le dispositif fiscal applicable aux artistes transfrontaliers soit revu afin d'examiner les possibilités de simplification ;
9. propose de continuer à utiliser le Cerf Bleu comme symbole de la Grande Région.

Le Conseil Parlementaire Interrégional adresse la présente recommandation :

- au Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg ;
- au Gouvernement de la Communauté Française de Belgique ;
- au Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique ;
- au Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat ;
- au Gouvernement du Land de Sarre ;
- au Gouvernement de la République Française ;
- au Conseil Régional de Lorraine

et, à titre d'information :

- au Gouvernement de la Région wallonne.